



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 12 février 2018**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 12 février 2018 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. CHANTEPIE, M. DESCAMPS.

Absent excusé : Mme. GOMBERT.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

Approbation du compte rendu municipal du 8 janvier 2018.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose le rajout de 2 points, à savoir :

- Conseil en énergie partagée, et
- Les enfouissements.

1/ PLU INTERCOMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose le PLU intercommunal. Toutefois cette même loi permet une dérogation si au moins 25% des communes d'une Communauté prennent une délibération indiquant qu'elles souhaitent conserver leur PLU au niveau Communal.

La Commune d'Hérouville-en-Vexin souhaitant garder la maîtrise sur son PLU, il convient de reprendre une délibération en ce sens chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conserver la gestion de son PLU et des documents en tenant lieu.

2/ SIARP : ADHESION DE LA COMMUNE DE MARINES.

Monsieur le Maire informe que la commune de Marines a décidé de transférer la compétence de l'assainissement collectif au SIARP. Les communes déjà adhérentes doivent émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Marines au SIARP.

3/ HABILITATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE.

Monsieur le Maire explique que, suite au recours en justice déposé contre le PLU par mMe DESJARDIN, il a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal pour « ester en justice ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice.

4/ INFIRMIERE.

Monsieur le Maire rappelle qu'une infirmière s'installera prochainement dans une salle de l'ancienne mairie. Une convention pour occupation précaire de la salle doit être signée. Le loyer mensuel sera de 330 euros, soit 300 euros de loyer principal et 30 euros de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire de la salle.

5/ PNR : ENERGIE PARTAGEE.

Monsieur le Maire explique le principe des Certificats d'Économie d'Énergie.

Ceux-ci permettent aux « pollueurs » (Total, EDF, Grande Distribution...) de subventionner des investissements faits par des particuliers ou collectivités dans le domaine des économies d'énergies.

Cette année, et exceptionnellement, le PNR, à travers sa certification TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) peut servir d'intermédiaire pour l'obtention de ces CEE par les communes ou communautés de communes.

L'enveloppe subventionnable qui a été attribuée par l'État au PNR est de 1.3 Millions d'Euros.

Le parc a donc lancé un appel aux communes qui auraient des travaux à effectuer dans le domaine des économies d'énergies.

Pour s'assurer que ces opérations sont justifiées par rapport à l'énergie, le PNR donnera priorité aux communes ayant établi un partenariat « Conseil en Énergie Partagée ».

Le CEP est un contrat tripartite entre Soliha, le PNR et la commune.

Le coût annuel de ce contrat est de 1.5 euros par habitant, pris en charge à 70% par le PNR.

Il s'agit de faire un bilan des consommations énergétiques du patrimoine communal, recherche et exploitation du potentiel financier et énergétique, accompagnement de la commune dans ses projets de travaux, pré-étude de faisabilité ENR, thermographie infrarouge du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre,

Décide la signature d'une convention tripartite entre la société Soliha, le PNR et notre commune afin d'adhérer au service CEP.

6/ ENFOUISSEMENTS.

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des études concernant l'enfouissement des dernières rues de notre village. A savoir, les rues Bourgeoise, la Croisette, Croix Rouge et Fichet.

La société STUR nous a estimé le montant de ces travaux : Bourgeoise et Croisette : 270 000 €, Croix Rouge : 100 000 € et Fichet : 100 000 €.

Le relevé topographique des 4 rues s'élève à 1 440 € HT.

Le montant de l'avant-projet : Bourgeoise et Croisette : 3 375 € HT, Fichet : 1 375 € HT et Croix Rouge : 1 375 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise le relevé topographique et l'avant-projet des 4 dernières rues.

7/ QUESTIONS DIVERSES.

☐ **Comptage** : Un comptage de véhicules a été réalisé sur une durée de 7 jours en face de la mare à laver.

Le trafic total sur la période dans le sens en allant vers la RD 927 est de 8 503 véhicules et en venant de la RD 927 ce chiffre est de 7 206 véhicules. Le trafic moyen de jour est de 2 439 véhicules dont 101 poids lourds.

La vitesse moyenne sur la période est de 57 km/h dans un sens contre 59 km/h dans l'autre sens. Le nombre d'excès de vitesse sur la période est de 15 dans un sens contre 9 dans l'autre.

☐ **Bibliothèque** : Il s'agit de la cabine téléphonique transformée en bibliothèque. Les étagères sont installées afin de recevoir prochainement les livres. Elle sera en fonction dans les prochaines semaines.

☐ **Vœux du Maire** : Les vœux se sont très bien déroulés, beaucoup de monde. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette cérémonie.

☐ **Repas des anciens** : Dimanche 11 mars 2018.

☐ **Loto** : Samedi 10 mars 2018.

☐ **Bourse aux plantes** : Samedi 28 avril 2018.

☐ **Commission électorale** : Lundi 26 février 2018 à 18h00.

☐ **Commission des impôts** : lundi 26 février 2018 à 18h15.

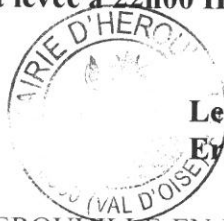
☐ **Assemblée Générale de l'association Sauvegarde Vexin Sausseron** : Prêt de la salle du Conseil Municipal le vendredi 2 mars 2018 à 18h30. A partir de 19h30 : Soirée musicale « Pauline Aubert et son clavecin ».

☐ **Eglise** : Une statue classée monument historique se trouvant dans l'église a subi des détériorations. Monsieur Pierrat a contacté le conservateur d'objets d'arts afin qu'il puisse nous orienter sur des restaurateurs de sculptures pour avoir une estimation du coût de cette restauration.

☐ **Fibre optique** : Câblage d'ici 1 à 2 semaines.

La commercialisation est prévue début juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 Heures.



Le Maire,
Eric BAERT



Pour le Maire,
L'Adjoint

Mairie – 3 Rue du Poteau – 95300 HEROUVILLE-EN-VEXIN – Tél : 01-34-66-54-31

www.herouville-en-vexin.net – contact@herouville-en-vexin.net